



N° de client : 138083662 E

Nom : SARL MOST

RESPONSABILITE CIVILE APRES LIVRAISON DE BIENS ET/OU RECEPTION DE TRAVAUX	
Tous dommages confondus (corporels, matériels et immatériels consécutifs) y compris l'intoxication alimentaire	1 524 491 € limité à 1 524 491 € par année d'assurance
Atteinte accidentelle à l'environnement : Tous dommages confondus (corporels, matériels et immatériels consécutifs)	152 450 € limité à 304 899 € par année d'assurance
DEFENSE DE VOS INTERETS	
- Défense	Sans limitation de somme pour notre action et application du barème du contrat pour les honoraires de l'avocat choisi par vos soins
- Recours	Application du barème du contrat pour les honoraires de l'avocat choisi par vos soins

La présente attestation vaut présomption simple d'assurance pour les seules périodes indiquées et ne peut engager MAAF ASSURANCES S.A. en dehors des limites précisées par les clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère et dont l'assuré a pris connaissance.

* Attestation valable sous réserve de toute modification, suspension, annulation ou fin d'effet du contrat qui interviendrait postérieurement à la date de la présente attestation.

Fait à Niort, le 19 Décembre 2010
Pour MAAF ASSURANCES S.A.

Attention : document original, établi en un seul exemplaire, à photocopier chaque fois qu'il vous en sera fait la demande. Toute mention manuscrite en dehors de la signature est réputée non écrite.

Le Directeur Général

M. Couturier

19/12/2010

page 2/3

MAAF Assurances SA

Société anonyme au capital de 160 000 000 euros entièrement versé - Entreprise régie par le Code des assurances
RCS Niort 542 073 580 - Code APE 6512 Z - N° TVA intracommunautaire FR 38 542 073 580
Siège social : Chaban 79180 CHAURAY - Adresse postale : 79036 NIORT cedex 9 - www.maaf.fr



RECU le

08 JAN 2011

N° de client : 138083662 E

Nom : SARL MOST

ANNEXE DE L'ATTESTATION D'ASSURANCE

COMPLÉMENT SUR VOS ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES

4631 MENUISIER POSEUR :

- Cette activité comprend également les travaux de :
 - Pose de chassis sur toit (skydomes, velux) et puits de lumière,
 - Pose de faux plafonds,
 - Bardage bois,
 - Pose de fermetures bâtiment quel que soit le matériau,
 - Pose de parquets traditionnels ou collés,
 - Pose de parquet flottant quelle que soit son épaisseur,
 - Pose de cloisons sèches
- Et
- Vitrification et/ou ponçage de parquets,
- Remplacement de vitres sur chassis bois d'une surface maximum de 1 m2.

La présente annexe est indissociable de l'attestation d'assurance éditée ce même jour et ne saurait être appréciée isolément. Ces documents valent ensemble présomption simple d'assurance pour les seules périodes indiquées et ne peuvent engager MAAF ASSURANCES S.A. en dehors des limites précisées par les clauses et conditions du contrat auquel ils se réfèrent et dont l'assuré a pris connaissance.

19/12/2010

page 3/3

MAAF Assurances SA

Société anonyme au capital de 160 000 000 euros entièrement versé - Entreprise régie par le Code des assurances
RCS Niort 542 073 580 - Code APE 6512 Z - N° TVA intracommunautaire FR 38 542 073 580
Siège social : Chaban 79180 CHAURAY - Adresse postale : 79036 NIORT cedex 9 - www.maaf.fr